

Dénomination de voies

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal plusieurs dénominations ou changement de dénominations de voies :

. Esplanade Charles Henri de VAUDEMONT (1649-1723)

De tous les grands personnages qui ont occupé le devant de la scène du grand théâtre que fut le règne de Louis XIV, le Prince de Vaudémont est probablement l'un des plus brillants, probablement aussi l'un des plus riches, certainement l'un des moins connus.

Charles Henri de Vaudémont, homme de guerre, diplomate et homme de cour (1649-1723), de son vrai nom, Charles Henri de Lorraine, Prince de Vaudémont, fut le troisième des enfants que le Duc de Lorraine Charles IV eut avec Béatrice de Cusance.

En 1669 il épousa une cousine de la maison de Lorraine-Elbeuf, Anne-Elisabeth (fille du duc d'Elbeuf). Ils eurent un fils, Charles Thomas (1670-1704), lui-même prince de Vaudémont et homme de guerre mais qui mourut fort jeune.

D'abord titré par son père Comte puis Prince de Vaudémont, Charles Henri hérita sans doute du tempérament de celui-ci et fut un grand homme de guerre. Il fut toutefois plus fidèle et constant, après avoir choisi de servir l'Empire et non le roi de France. Gouverneur du Milanais, grand d'Espagne de première classe, il fut fait Chevalier de la Toison d'Or en 1675.

La réponse de Louis XIV au traité de la Haye le 30 août 1673 fut de déclarer la guerre à l'Espagne. C'est ainsi qu'il décida de déclencher l'offensive en Franche-Comté. Il le fit savoir à Louvois le 22 septembre 1673.

La coalition l'obligea à garantir sa sécurité sur le front du Nord où il envoya Condé et, sur le front de l'Est, il confia à Turenne la défense des passages de l'Alsace. Devant Turenne, des forces trois fois supérieures aux siennes lui faisaient face.

Le 25 mars suivant, le jour même où le roi arrivait à Gray et prenait la direction des opérations, les premiers Français faisaient leur apparition devant Besançon et investissaient la place. Charles Henri de Vaudémont prit la direction des opérations et complétait, avec les Bisontins prêts à tous les sacrifices, les défenses de la ville, bien décidés à lutter jusqu'à «la dernière goutte de sang et le dernier grain de poudre».

Les actions furent chaudes de part et d'autre, les pertes sanglantes. Le tir des batteries françaises installées sur Chaudanne et Bregille qui convergeait sur la ville et sur la Citadelle faisait des ravages. La ville en difficulté attendit en vain les renforts de Charles IV que les actions de Turenne en Alsace avaient bloqués.

Une brèche apparue près du saillant d'Arènes et les durs combats qui s'y déroulèrent firent faiblir le courage des défenseurs qui finirent par demander, le 15 mai à 8 heures, la capitulation.

Il restait à réduire la Citadelle où Vaudémont s'était enfermé. La mine et le canon vinrent à bout d'un pan de muraille qui s'écroula et permit l'assaut. Même si Charles Henri de Vaudémont refusa de se rendre, il ne lui était plus possible de tenir. Après une résistance héroïque, la garnison se rendit le 21 mai. Le 23 mai, Louis XIV entra dans la Citadelle avant de se rendre dans la Cathédrale Saint-Jean où un Te Deum fut chanté.

La campagne de Franche-Comté avait été bien rude. Le peuple avait chèrement fait payer la perte de son indépendance. L'Espagne était prête à recevoir la loi de ceux-là même à qui elle l'avait longtemps donnée. Le roi était en position de dicter ses conditions parmi lesquelles figurait la cession de la Franche-Comté. Le traité de Nimègue, signé le 10 août 1678, ratifia l'œuvre de conquête et c'est ainsi que la Franche-Comté fut dès lors définitivement rattachée à la France.

Veuf depuis 1714, le prince mourut à 74 ans, sans postérité survivante. Il fut inhumé à la Chartreuse de Bosserville que son père avait fondée. Un Lorrain-Elbeuf, Joseph Marie (1759-1812), porta encore le titre de prince de Vaudémont jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de rendre hommage à ce valeureux défenseur de notre cité en attribuant son nom à l'esplanade située en front de la Citadelle, et occupée actuellement par un parking.

. Rue Jenny d'HERICOURT (1809-1875)

Il est proposé de donner le nom de Jenny d'Héricourt à la voie créée pour desservir un nouveau lotissement à Bregille (suite à la division de la parcelle CS 282).

Jeanne Marie Fabienne POINSARD, née en 1809 à Besançon, aura été une enfant particulièrement douée. Partie pour Paris en 1817 avec sa mère, elle y devient institutrice. Séparée rapidement d'un mari violent, elle se lance dans des études poussées : science et anatomie médicale, physiologie et histoire naturelle, médecine homéopathique. C'est à ce moment qu'elle publie aussi deux romans, l'un traitant de la peine de mort, l'autre de l'adultère.

Toutes les conditions sont réunies pour qu'elle devienne une féministe engagée, ce qui est fait en 1848 quand elle rassemble autour d'elle trente militantes pour obtenir «l'affranchissement civil des femmes». Soucieuse de lutter à armes égales avec les hommes, elle collabore à la revue philosophique de Paris. Ses démêlés avec Proudhon sont épiques : elle n'aura pas oublié que son illustre compatriote avait écrit : «La femme n'est pas seulement autre que l'homme. Elle est moindre... Là où la virilité manque, le sujet est incomplet»...

En 1864, elle part pour Chicago où elle passera huit ans, tout occupée par son projet de ligue internationale des femmes. De retour à Paris, elle y meurt le 12 janvier 1875.

Oubliée longtemps, elle rencontre un intérêt grandissant depuis que plusieurs chercheurs étrangers lui ont consacré thèmes et publications.

Il serait tout à fait juste qu'un hommage puisse lui être rendu en attribuant son nom à une rue de sa ville natale. Cet hommage prendrait toute sa légitimité à proximité d'autres voies consacrées à Olympe de Gouges et à Sophie Trébuchet.

. Espace de la Sieste Champêtre

Dans le projet initial du Vallon du Jour, la voie n° 6 avait été dénommée, par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2004, rue de la Sieste Champêtre. Or, il s'avère que cette voie n'a pas été construite in fine.

La partie piétonne de la rue du Souvenir Français enserrée par la rue des Feuilles d'Automne vient d'être aménagée en aire de jeux. Cet espace central pourrait reprendre le nom de l'œuvre de Gustave Courbet pour rester dans la démarche liée avec le patrimoine culturel dans ce secteur et ainsi ne pas laisser cette dénomination non attribuée.

Il est donc proposé de dénommer «Espace de la Sieste Champêtre» l'espace central aménagé en aire de jeux sur l'ancien tracé de la rue du Souvenir Français dans sa partie piétonne.

De ce fait, la rue du Souvenir Français pourrait commencer place du Souvenir Français et finir rue des Feuilles d'Automne (côté Cimetière de Saint-Claude).

. Rue Pierre MESNAGE et rue Gérard MANTION

Par délibérations du Conseil Municipal respectivement des 10 octobre 2002 et 13 septembre 2007, les dénominations de ces deux voies de la Zone Industrielle de TEMIS avaient été entérinées.

A ce jour, aucune activité industrielle ou bâtiment ne sont reliés à ces deux voies.

Compte tenu de leurs situations propres et du lien qui rattache Pierre MESNAGE à l'ENSMM, il serait plus judicieux d'intervertir ces deux noms de voies.

Il est ainsi proposé de dénommer :

- Rue Pierre MESNAGE l'ancienne rue Gérard MANTION débouchant au droit de l'ENSMM, voie parallèle à la rue Georges GAUDOT, en hommage à son ancien Directeur
- Rue Gérard MANTION l'ancienne rue Pierre MESNAGE, voie commençant avenue des Montboucons et finissant rue de l'Épitaphe.

. Impasse de la Forêt

Une nouvelle voie vient d'être créée pour desservir un lotissement situé chemin de Bonnay. Compte tenu de sa situation, il est proposé de lui donner un nom se rapportant à la végétation existante en lisière de la Forêt de Chailluz.

Ainsi, cette nouvelle voie, en impasse sur le chemin de Bonnay, pourrait être dénommée impasse de la Forêt.

Proposition

Le Conseil Municipal est ainsi invité à statuer sur ces différentes propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.